

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_129_BC_25
*Modification de la convention
pluriannuelle 2024-2025 avec la
Mission Intercommunale de l'Ouest
(MIO) pour son projet "Attitudes pro :
la dosse attitude" et attribution d'une
subvention au titre de l'année 2024*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 12

NOTA :

La Présidente certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 129 BC 25 : MODIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2025 AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO) POUR SON PROJET "ATTITUDES PRO : LA DOSSE ATTITUDE" ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La Présidente de séance expose :

Le Bureau Communautaire du 03 juin 2024 a validé l'attribution d'une subvention à la Mission Intercommunale de l'Ouest pour son projet « Attitudes pro : la dosse attitude ».

La structure a informé le Territoire de l'Ouest des modifications suivantes de son projet :

- Pour le secteur Nord, le financement de la CINOR au budget prévisionnel de l'action n'a pas été confirmé. Ce financement n'impacte pas l'action menée sur le secteur Ouest mais le budget prévisionnel de l'action a été revu pour être consacré au secteur Ouest ;
- la durée de l'action modifiée du 01^{er} août 2024 au 31 décembre 2025 au lieu du 01^{er} avril 2024 au 30 septembre 2025. La modification de la durée implique un changement de la modalité de versement ;
- la modification du taux de sortie positive passant de 50 % à 40 % du fait de la réduction de la durée de l'action.

Ces modifications sont prises en compte dans la nouvelle convention.

Présentation du projet « Attitudes pro : la dosse attitude »

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région « Initiatives locales en faveur de la formation professionnelle, du développement des compétences et de l'accompagnement aux projets professionnels », la Mission Intercommunale de l'Ouest (MIO) a déposé sa candidature pour le projet Attitudes pro.

Pour le Territoire de l'Ouest, l'objectif est d'accompagner **160 personnes éloignées** de l'emploi (jeunes de bas niveau de qualification prioritairement, habitant prioritairement dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville et des zones de revitalisation rurale).

Au total, 160 personnes **seront accompagnées dans le groupe Ouest du 01^{er} août 2024 au 31 décembre 2025.**

Cette action a déjà été financée dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2019-2022. 320 jeunes ont été accompagnés sur le secteur Ouest.

Présentation du parcours type :

Les parcours, d'une durée maximale de 8 mois, sont articulés en 5 phases :

1. Une phase de développement personnel à visée professionnelle en learning center, sous forme d'ateliers (2,5 mois) ;
2. Une première étape de mise en application et d'évaluation des compétences comportementales (« soft skills ») en entreprise ou en CFA sous la forme d'immersion accompagnée par un coach (1 mois) ;
3. Une phase de retour en Learning center pour perfectionner et valoriser ses compétences comportementales (« soft skills ») (2 mois) ;
4. Une deuxième étape de mise en application et d'évaluation des compétences comportementales (« soft skills ») en entreprise accompagnée par un coach dans des entreprises reconnues comme « sites qualifiants » (1 mois) ;
5. Une phase d'accompagnement à l'emploi (1,5 mois).

Les objectifs fixés par le Territoire de l'Ouest dans la convention pluriannuelle sont :

- 10 % des publics accueillis et accompagnés par l'action doivent être bénéficiaires du PLIE.
- 40 % de sorties en emploi.
- Des partenariats et des placements dans les entreprises implantées sur les zones d'activités du Territoire de l'Ouest.

Budget prévisionnel de l'action

Le budget prévisionnel modifié est présenté en annexe de la convention.
Les financements sollicités du 01^{er} août 2024 au 31 décembre 2025 :

- 70 % : Région - à hauteur de 790 320,30 €
- 30 % : TCO : 338 708,70 € (financement réparti sur un an et demi au lieu de deux ans).

Les 5 communes sont concernées par l'action.
La convention est disponible en séance.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/09/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/08/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de la Présidente de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 3 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 338 708,70 € à l'Association Mission Intercommunale de l'Ouest au titre de l'exercice 2024 pour la mise en œuvre de son projet intitulé « Attitudes Pro : La dosse attitude » ;**
- **AUTORISER Madame MOREL-COIANIZ Mireille, la 12ème Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 974-249740101-20241010-2024_129_BC_25-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération LCC

Fait à Le Port, le
La Présidente de séance
Mireille MOREL-COIANIZ
12ème Vice-Présidente